

# Conditions de garantie

1. La garantie s'applique uniquement si le bon de garantie est dûment rempli et signé, et présenté avec le justificatif d'achat du produit concerné, constitué d'un reçu original ou de tout autre ticket de caisse portant le nom du partenaire agréé par Bulthaup et la désignation du produit. La garantie s'applique en outre uniquement auprès du client final mentionné sur le bon de garantie et n'est pas cessible. Bulthaup se réserve de droit de refuser l'application de la garantie si les informations précédemment citées sont modifiées ou complétées après l'achat du produit.

2. Pendant la période de garantie, Bulthaup s'oblige à réparer tout produit défectueux (ou partie du produit) – ou selon le choix et le jugement de Bulthaup – à le remplacer par un produit identique ou similaire, en tout ou partie, dès lors que : (a.) il s'agit d'un défaut de fabrication et/ou de finition provenant de Bulthaup (b.) et donc non d'un défaut qui serait survenu et/ou provoqué en raison de circonstances et/ou de conduites telles que présentées au point 7 de ces conditions de garantie, (c.) le défaut a été immédiatement notifié dès son constat, et (d.) aucune autre stipulation n'indique autre chose dans les règles suivantes.

3. Les produits échangés ou réparés peuvent comporter des composants et des assemblages nouveaux et/ou retravaillés/améliorés. Des réparations ou un échange direct dans le cadre de cette garantie peuvent s'effectuer par le biais d'unités de remplacement de même valeur fonctionnelle, notamment sur une partie de l'ensemble (par exemple placage ou façade en inox), même si cela entraîne des différences de nuances dans la même couleur, ou d'autres défauts visuels du même type. Les pièces remplacées deviennent propriété de Bulthaup. Dans le cas où le produit n'est plus disponible chez Bulthaup, Bulthaup propose un produit de remplacement adéquat. Le cas échéant, une compensation financière raisonnable peut avoir lieu.

4. Les réparations liées à la garantie et les tâches de remplacement doivent être réalisées par un monteur agréé par Bulthaup. Les coûts des réparations et des tâches de remplacement réalisées par un monteur non agréé par Bulthaup ne seront pas pris en charge et la garantie ne s'applique pas aux réparations, tâches de remplacement ou dommages survenus du fait de ces réparations.

5. La garantie ne s'applique pas aux prestations réalisées comme telles dans le cadre d'un recours à la garantie ni aux produits (ou parties) remplacés dans ce cadre de ce recours. En outre, une réparation ou un échange de produit (ou partie) dans le cadre de la garantie ne donne aucunement naissance à un allongement ni à un renouvellement de la période de garantie.

6. La garantie ne s'applique pas aux produits d'occasion ni dans le cas où (a.) d'autres défauts que des défauts de fabrication ou de finition de Bulthaup sont constatés, (b.) il s'agit d'un produit non fabriqué par Bulthaup pour le produit concerné, même si ce produit a été vendu combiné à un produit original bulthaup (par ex. accessoires, appareils de cuisine etc.), (c.) il s'agit d'un produit en verre ou en porcelaine ou de produits consommables (par ex. ampoules, cartouches filtrantes, piles, joints etc.).

7. Les points suivants sont également exclus de la couverture de garantie : (a.) usure normale, notamment usure naturelle, (b.) caractéristiques physiques ou particularité des matériaux, comme par exemple les produits naturels, le bois, les matériaux dérivés du bois, les produits à base d'aluminium etc. ; (c.) travaux réguliers de remplacement, de réparation, de maintenance, d'inspection et de contrôle en raison de l'usure normale ; (d.) une utilisation non conforme et inappropriée, des actions brutales sur le produit ou des manipulations inappropriées, y compris – mais sans que ce soit limitatif – le fait de négliger même partiellement d'utiliser le produit dans sa fonction normale ou conformément aux consignes d'utilisation et d'entretien ; (par ex. non respect des consignes d'utilisation et d'entretien, entretien insuffisant) ; (e.) utilisation du produit en association avec des accessoires non admis à être utilisés avec ce produit ; (f.) accidents, force majeure ou causes se trouvant hors du ressort de Bulthaup, dues notamment à la foudre, à l'eau, au feu, à des troubles sociaux ou à une ventilation insuffisante ; (g.) exposition du produit à l'humidité ou à des

liquides supérieure à la normale, exposition du produit à des produits chimiques de toute sorte et/ou à des températures élevées (notamment par une chaleur excessive de la pièce, ainsi que par des influences climatiques comme la température ou les intempéries) (h.) montage/installation non conforme du produit ou utilisation contraire aux normes en vigueur à la date de conclusion du contrat ou aux normes en vigueur en matière de technique et de sécurité ; (i.) modifications non admises du produit ainsi que toute modification, réparation (par ex. démontage du produit) ou tout échange qui n'auraient pas été exécutés par un monteur agréé Bulthaup.

Tout autre droit ou revendication, autre que ceux précédemment cités, ne seront pas reconnus par les présentes dispositions. Notamment la garantie n'ad-met aucune revendication de remplacement pour des dommages collatéraux ou consécutifs, ou de dédommagement pour violation des obligations de garanties légales ou contractuelles, mais uniquement le droit à demander réparation pendant la période de garantie – ou selon le choix et le jugement de Bulthaup – le droit à demander le remplacement des produits (ou parties) affectés de défauts de fabrication et/ou de finition de bulthaup par un produit identique ou équivalent selon les conditions précitées. Bulthaup assume toute responsabilité aussi bien pour les produits couverts par la garantie que pour les dommages non couverts par garantie, en cas de préjudice pécuniaire, temps d'immobilisation, appareils loués ou prêtés, frais de déplacement, perte de bénéfice ou autres choses semblables. La responsabilité de Bulthaup se limite à la valeur d'acquisition du produit.

Les droits existants au regard du vendeur de Bulthaup ou des autres fabricants, dans le cadre d'un contrat d'achat d'un produit original bulthaup selon les dispositions nationales en vigueur, (par exemple les réclamations à l'encontre du vendeur demandant réparation, désistement/minoration, dommages et intérêts/dédommagement pour frais vains, dans le cas où le produit n'était pas exempt de défaut lors du transfert de risques), ne sont ni affectés ni limités par cette garantie – de même que les autres droits existants indépendamment de cette garantie.

# bulthaup

# Certificat de garantie

## Félicitations

Si mes félicitations, vous avez fait le bon choix. Vous avez fait l'acquisition d'un produit de marque qui présente tous les avantages de la marque bulthaup.

Pour témoigner de nos critères de qualité élevés, nous vous accordons la garantie énoncée ci-après pour une période 5 ans.

En cas de recours à la garantie, veuillez vous adresser immédiatement dès la constatation d'un défaut au revendeur de spécialisé bulthaup agréé chez lequel vous avez acheté le produit en question.

Veillez lire attentivement les consignes d'utilisation et d'entretien jointes à la livraison de votre cuisine. Pour préserver au mieux les propriétés de votre cuisine, nous vous recommandons de vous adresser à un revendeur agréé bulthaup à intervalles réguliers pour une inspection détaillée de votre cuisine.

Marc O. Eckert

CEO, Bulthaup GmbH & Co KG

# Bon de garantie

Désignation du produit \_\_\_\_\_

Numéro d'ordre d'achat bulthaup \_\_\_\_\_

Numéro de commande \_\_\_\_\_

Vendeur \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du partenaire commercial \_\_\_\_\_

Adresse du partenaire commercial \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date d'achat chez le partenaire \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'acheteur \_\_\_\_\_

Adresse de l'acheteur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de l'acheteur \_\_\_\_\_

E-mail de l'acheteur \_\_\_\_\_

Date du montage chez l'acheteur \_\_\_\_\_

Date de livraison départ usine \_\_\_\_\_

Nom/entreprise du monteur/de l'entreprise de montage \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lieu, date

Signature du client

Lieu, date

Signature et tampon du vendeur (partenaire commercial)

# Garantie

Dès lors qu'il ne s'agit pas d'un produit en verre ou en porcelaine, d'un produit consommable (par ex. ampoules, cartouches fil-trantes, piles, joints etc.) ou d'un produit d'un autre fabricant, la société Bulthaup GmbH & Co KG (Bulthaup) accorde au client final une garantie de 5 ans (période de garantie) à la date de livraison départ usine, sur tous les produits originaux neufs de l'entreprise Bulthaup acquis chez l'un des partenaires revendeurs autorisés par Bulthaup, au regard des défauts de fabrication et/ou de finition, selon les conditions de garanties énoncées au verso.

Pour les produits de Bulthaup concernés par les conditions de garantie, la garantie peut être invoquée dans d'autres pays que l'Allemagne dès lors que le produit a été acheté chez un partenaire autorisé dans le pays concerné.

La responsabilité de Bulthaup et de ses partenaires et monteurs mandatés par Bulthaup se limite chaque fois aux coûts de réparation et/ou d'échange des produits couverts par les conditions de garanties.

Si l'un des produits se révèle defectueux pendant la période de garantie malgré une utilisation normale et un entretien régulier, veuillez vous adresser au partenaire bulthaup autorisé chez lequel vous avez acheté le produit en question.

Toute réclamation pour défaut constaté sur un produit doit être effectuée par écrit immédiatement après le constat à l'attention du partenaire bulthaup autorisé qui a vendu le produit initialement. Éventuellement cette réclamation peut être effectuée auprès du partenaire bulthaup autorisé le plus proche.

Vous trouverez de plus amples informations sur les partenaires autorisés bulthaup sur Internet.

Bulthaup GmbH & Co KG  
Aich, Werkstraße 6  
84155 Bodenkirchen  
Allemagne  
[www.bulthaup.com](http://www.bulthaup.com)